

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Odélie Provencher](#)

<https://www.cadre21.org/membres/ed5af735088024caf0bc5a05>

Date d'obtention : 2023-10-06 01:44:31

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il est important de prendre le temps d'appliquer la procédure sexto de la bonne façon. De plus, il est important d'agir vite, mais d'avoir bien réfléchi avant d'agir.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je comprends l'importance d'être bien renseignée et de connaître les grandes lignes d'intervention avant d'agir.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je ferai attention au terme que j'utilise lors de mes interventions. Effectivement, c'est un sujet délicat pour les jeunes alors il est important pour moi de m'exprimer de la bonne manière afin que tous se comprennent.